REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20210208-DEL20210208_02-DE

Ouistreham Riva-Bella

OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Extrait du Registre des Délibérations

DEL20210208_02
Du 8 février 2021
CM1.2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
****

COMMUNE DE OUISTREHAM
******

EXTRAIT DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

******

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).
Secrétaire de séance : M. GSELL.

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

DEL20210208_02	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : M. Pujol - VU en : Com. finances du 04/02/2021

Comme chaque année et pour répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants pour liquider essentiellement les traitements de leurs personnels dans les premiers mois de l'année, certaines associations doivent recourir à des avances financières de la commune.

Aussi, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** d'accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 au compte 6574 :

- UNION MUSICALE : 1.000€
- AJSO BASKET : 8.000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Affichée le 10 FEV. 2021
Certifiée exécutoire le